



# COMMISSION COHESION SOCIALE

## COMPTE RENDU

Objet de la réunion

COMMISSION COHESION SOCIALE

Date et heure réunion

Lieu réunion

Jeudi 19 octobre 2023

Salle des Mariages

### Compte rendu

Rédacteur

Sylvia RENNES

Date diffusion

31-10-2023

Prénoms - Noms	Présents
Katia DUARTE - Responsable CCAS Auzeville-Tolosane	x
Farida VINCENT - Vice-Présidente du CCAS	x
Sylvia RENNES - Adjointe à la Cohésion sociale	x
Alain PASQUIER - référent de quartier	x
Alain ROYNETTE	x
Jean RENALIER - référent de quartier	x
Nicolas DRUILHE - conseiller municipal et membre du CCAS	x
Odile BLANC - membre du CCAS et référente de quartier	x
Marie-Caroline CHAUVET - conseillère municipale en charge de la communication	x
François-Régis VALETTE	x

### 1<sup>ère</sup> partie : tour d'horizon des actions menées et à venir

#### **1/Dispositif chèques culture, sports et loisirs**

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, la commission de la cohésion sociale a mis en place un projet pour favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous les enfants et jeunes résidant sur son territoire. Avec l'instauration des Chèques Culture, Sport et Loisirs, la commune permet à chaque enfant âgé de 3 à 18 ans de bénéficier d'une activité associative en collectif.

En effet, la commune prend en charge une partie significative du coût de l'activité en fonction des revenus du foyer familial : si les revenus du foyer ne dépassent pas la tranche 1 du Quotient Familial Impôts, la commune prend en charge 75% du montant global de l'activité par enfant. Si les revenus du foyer se situent entre les tranches 1 et 2, la prise en charge est de 60%.

Le but de ce projet est de favoriser la mixité sociale, de démocratiser l'accès à la culture et au sport en levant les freins économiques de façon significative. Au-delà de l'impact positif de cette démarche sur l'augmentation du nombre d'adhérents aux associations, le dispositif a pu voir le jour grâce à un partenariat entre la municipalité et les associations conventionnées : il met en lumière les valeurs communes qui nous sont chères, à savoir l'accès pour tous et l'épanouissement de tous les enfants et jeunes habitants d'Auzeville. Enfin, l'instauration de ces chèques met ainsi les droits culturels et sportifs au cœur des préoccupations de la municipalité.

Cette première édition a permis à 36 enfants et adolescents de s'inscrire à une activité. Le coût de cette opération pour la commune s'élève à 4700 euros. Le dispositif est clos pour cette année scolaire et nous comptons l'ouvrir à nouveau pour la rentrée scolaire suivante, dès le mois de juin. Nous réunirons

prochainement les associations partenaires pour dresser un bilan de cette 1<sup>ère</sup> édition et améliorer encore le dispositif et voir si nous pouvons augmenter l'enveloppe budgétaire pour ouvrir l'accès aux activités musicales qui sont plus onéreuses.

## **2/ La bourse aux équipements scolaires et extra-scolaires :**

Pour sa 3<sup>ème</sup> édition la bourse aux équipements scolaires et extra-scolaires (tout comme le dispositif du chèque culture, sports et loisirs) s'applique à mettre en œuvre l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : « Tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société ». La générosité des habitantes et habitants s'est une nouvelle fois manifestée clairement dans les actes et nous les remercions chaleureusement. Pour la prochaine édition, nous tâcherons de communiquer dès le mois de juin et travaillerons en proximité avec les enseignants des écoles auzevilloises.

## **3/ Mise en place d'une mutuelle communale**

Plus de 600 personnes sur la commune n'ont pas souscrit à une complémentaire de santé. Il nous faut donc agir sur cette question primordiale. L'idée du dispositif de mutuelle communale consiste à nous adresser aux habitants pour proposer une complémentaire santé de qualité qui réponde à leurs besoins, et ce à des prix compétitifs, car il n'est pas tolérable que la santé soit un luxe. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire qui n'empiète en rien le budget communal. L'appellation de « mutuelle communale » communément employée peut porter à confusion et c'est pourquoi nous devons être vigilants au moment de communiquer auprès des habitants. En effet, il n'est pas question d'une mutuelle prise en charge par la municipalité comme cela pourrait laisser à penser. La municipalité assurera un rôle de facilitateur pour l'accès aux droits et à la santé. Pour cela, nous travaillerons avec l'association Actiom, laquelle est déjà en partenariat avec de nombreuses communes pour faire bénéficier leurs habitants d'une offre santé mutualisée et des nombreux avantages proposés : conseils et accompagnement personnalisé, permanences locales ouvertes à tous les habitants (y compris celles et ceux qui souhaitent trouver une mutuelle différente de la leur, plus adaptée à leurs besoins et à leurs moyens), avec des services innovants à tarifs négociés.

Nous espérons pouvoir démarrer ce partenariat courant 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## **4/ Actions seniors**

- Thé chantant ! Thé gourmand ! : il s'agit d'un temps de partage convivial, gourmand et musical que nous proposerons pour la 3<sup>ème</sup> année et qui aura lieu début 2024, durant un après-midi. Ce moment de rencontre nous permet de faire connaissance pour certains, d'échanger de façon informelle sur certains sujets qui préoccupent nos habitants, le tout dans la bonne humeur.
- Voyage : le Conseil Départemental a proposé aux communes du territoire une journée d'excursion culturelle à laquelle nous avons candidaté. En septembre, 24 auzevillois et auzevilloises sont donc partis pour la découverte de l'Abbaye de Bonnefont et le musée de l'Aurignacien. Le groupe a pu aussi partager un déjeuner au restaurant, l'occasion idéale pour se détendre, apprendre à se connaître, échanger sur la visite du matin mais aussi sur la vie au sein de notre commune. Le transport, les visites et le déjeuner ont été pris en charge par le Conseil Départemental. Mme Patricia Isoardi (nouvel agent du CCAS à mi-temps depuis le mois de juillet) a pu accompagner les participants toute la journée et Sylvia Rennes jusqu'à la fin du déjeuner. Les retours sont très positifs et nous allons donc tenter de renouveler l'opération via le Conseil Départemental pour les seniors, mais aussi en partenariat avec la CAF pour un public davantage familial.
- Registre nominatif : Le Registre nominatif est un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il permet d'assurer une veille auprès des personnes inscrites en cas de risques, comme les épisodes de canicule ou de grand froid, une crise sanitaire, une inondation, etc. Il déclenche auprès des personnes inscrites un suivi téléphonique régulier et/ou des

visites à domicile assurées par les agents du CCAS et les élu.e.s de la cohésion sociale. Actuellement, 45 personnes sont inscrites sur ce registre. Les habitants peuvent s'y inscrire à tout moment, via l'accueil de la mairie ou le formulaire en ligne sur le site communal.

- La semaine bleue : comme chaque 1<sup>ère</sup> semaine du mois d'octobre, la semaine bleue sur Auzeville a eu lieu à différents endroits de la commune pour permettre l'accès à toutes et à tous les seniors : ainsi 16 personnes ont pu participer à la médiathèque à deux ateliers de découverte et apprentissage pour la maîtrise de l'outil téléphonique WhatsApp. Cet outil (qui nécessite un abonnement téléphonique avec internet) permet de réduire l'éloignement avec les amis et la famille avec des appels caméra. Autres actions : un après-midi de rencontre aînés-enfants a eu lieu à la résidence Les Jardins d'Oly et a remporté un grand succès. Menée en partenariat avec les animateurs de l'ALSH, la Fédération des Foyers Ruraux et la Direction des Jardins d'Oly, cette action a ravi l'ensemble des participants. Enfin, 11 habitants seniors ont répondu présents à l'invitation qui avait été lancée pour déjeuner aux restaurants scolaires. Les repas ont bien entendu été offerts. Nous allons travailler sur la possibilité de prendre un déjeuner au sein de nos deux restaurants scolaires de façon plus fréquente pour les aînés de la commune, via un tarif étudié.

### **5/ Journée « Nos différences » 2024 :**

Pour rappel, cette journée ouverte au public aborde différentes thématiques sociétales sous forme de stands, exposition photos, projections, débat, table-rondes et partages d'expériences. Elle vient témoigner des actions menées et à mener sur notre territoire par nos partenaires sociaux, culturels, éducatifs, associatifs et institutionnels. Nos objectifs sont d'informer, prévenir et accompagner les citoyens jeunes et moins jeunes, pour que chacun puisse faire des choix éclairés. Seul le partage d'une culture de l'égalité et de la compréhension d'autrui nous permet de combattre l'isolement, les stéréotypes et de promouvoir l'entraide. Ainsi, après une 1<sup>ère</sup> édition en 2021 « Parlons handicaps ! » et une 2<sup>ème</sup> édition 2023 consacrée à « Questions de genres, libre d'être soi », la 3<sup>ème</sup> édition 2024 mettra le focus sur « Habiter autrement ». Nous souhaitons aborder plus particulièrement les différentes modalités d'habitat existantes : l'habitat participatif, l'habitat inclusif, l'hébergement contre services, la co-location, et autres formules. La date n'est pas encore retenue, mais si vous souhaitez participer à la préparation de cette journée qui attire à chaque fois plus de monde, vous êtes les bienvenus.e.s.

### **2<sup>ème</sup> partie : Analyse des réponses au questionnaire sur le projet à l'étude de la navette communale**

Pour rappel : la cohésion sociale souhaite trouver une réponse adaptée aux besoins de mobilité des citoyennes et citoyens, l'objectif étant de rompre l'isolement et le cloisonnement « plaine-coteaux ». Pour ce faire, nous étudions un système de navette communale réservée aux personnes résidentes sur la commune. Le dispositif étant nouveau, il nécessite une étude sur les modalités de fonctionnement, en accord avec les besoins des habitants : afin d'approfondir le sujet, un questionnaire a été proposé aux habitantes et habitants d'Auzeville pour lequel nous avons collecté 100 retours.

Les éléments essentiels qui ressortent de ce questionnaire sont les suivants :

- Les 3 premières raisons pour lesquelles les personnes sont intéressées sont l'éloignement des lieux d'intérêts, l'impossibilité de conduire et l'indisponibilité des parents pour accompagner leurs enfants vers les activités.

- Sur la totalité des répondants, 15% sont en situation de mobilité réduite ce qui aurait une incidence sur le choix du véhicule et la formation du chauffeur.

- 54% des répondants souhaitent l'accès aux enfants de 12 ans et plus, ce qui correspond aux tranches d'âge des plus intéressés : 70% ont entre 12 et 65 ans. Les 66 et plus de 80 ans représentent 30% des personnes intéressées.

- Sans surprise, les destinations les plus sollicitées sont celles des marchés de plein vent de Castanet et Ramonville, les cabinets médicaux de Négret, le Foyer Rural, la médiathèque-espace jeunes, les cabinets médicaux d'Opus Verde et l'agence postale.

- Enfin, une majorité de répondants préféreraient pouvoir réserver par téléphone une semaine à l'avance et procéder à un paiement au trajet, plutôt qu'à un abonnement mensuel ou annuel. Ceci nous pousse à penser que majoritairement, les habitant.e.s utiliseraient ce moyen de déplacement de façon ponctuelle, sans engagement.

- Des répondants se sont également exprimés sur la possibilité d'accéder à ce service pour les enfants de moins de 12 ans, de moduler la tarification selon les situations et les âges, la modalité d'inscription via une application téléphonique et l'importance de la bienveillance de l'agent qui conduirait la navette.

Compte tenu de ces résultats, les membres de la cohésion sociale s'accordent à penser que l'étude doit être davantage poussée avant de prendre une décision. Nous allons donc nous tourner vers des communes environnantes qui ont mis en place un dispositif similaire pour bénéficier d'un partage d'expérience : fonctionnement, coûts, décision sur des circuits à heure fixe ou à la demande, .... Un groupe de 4 membres de la cohésion sociale s'est formé pour mener à bien ces rencontres. Un grand merci à ces volontaires.

### **3<sup>ème</sup> partie : hébergement d'urgence**

La 3<sup>ème</sup> et dernière partie de la commission a été consacrée à l'actualité vécue sur notre commune, par les personnes provisoirement hébergées par les services de l'état sur l'hôtel AER. Les élu.e.s de la cohésion sociale pensent qu'il est de leur devoir d'informer les membres de la commission.

1/ Le contexte : l'état a la compétence en matière de logements d'urgences : appart d'urgences conditionnés avec des communes, avec le CD31 auprès des mères isolées avec enfant de moins de 3 ans (MIAE,) hôtels, appart city, centres Ad'Hoc, CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'État donc le Préfet, un dispositif de veille sociale (appel téléphonique au 115) chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état : c'est le SIAO, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation qui assure cette mission sur le 31.

Les nuitées d'hôtel constituent un recours à défaut, en cas d'urgence et de capacité d'accueil atteinte dans d'autres structures plus adaptées à l'accueil des personnes. Elles permettent l'accueil de personnes et de familles en situation de détresse, en application du principe de l'inconditionnalité de l'accueil. Le recours aux nuitées hôtelières est une solution d'urgence par défaut, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence, notamment pendant la période hivernale ou en cas de crise. Il s'agit d'une prestation hôtelière réalisée par des établissements commerciaux d'hébergement. L'accompagnement des personnes hébergées est réalisé par un opérateur privé (association spécialisée) ou public (CCAS...)

2/ Eléments juridiques :

L'article L 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose ainsi : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

L'article L345-2-3 du même CASF stipule que « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adapté à sa situation. »

3/ Hôtel AER -Auzeville-Tolosane en date du 20/10/2023

Depuis l'été 2022 l'hôtel AER situé sur la commune, et donc sur le territoire de la commission de la cohésion sociale, est passé en conventionnement avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

A ce jour, 107 personnes y sont hébergées dont 69 mineurs, parmi lesquels 22 enfants scolarisés sur la commune. Les autres mineurs sont scolarisés sur les communes de Castanet et Ramonville.

S'agissant de personnes en grande détresse, le CCAS d'Auzeville supporte un coût financier important pour l'aide apportée à 21 enfants (frais de restauration scolaire, fournitures, assurance scolaire et aides

alimentaires) sans aucun moyen alloué par l'état, malgré nos demandes. Le montant global pour une année de scolarité s'élève à peu près 1500 euros/enfant.

Pour information, les deux seules communes du Sicoval à disposer d'un hôtel conventionné avec la Préfecture sont Ramonville et Auzeville. Parmi les personnes hébergées se trouvent des femmes victimes de violence conjugale (avec ou sans enfants), des personnes expulsées de leur logement, des personnes en attente de réponse de demande de titre de séjour. Parmi elles se trouvent des adultes malades et/ou en situation de handicap.

Depuis la rentrée scolaire de septembre, certaines familles ont reçu des notifications de la Préfecture de mises à la rue au fil de l'eau pour fin de prise en charge de l'état, sans proposition de solution adaptée et avec pour seul motif une durée d'hébergement trop significative, selon la Préfecture. Pour information, le législateur ne stipule pas de durée limitée pour l'hébergement d'urgence. Ces familles sont donc mises à la rue.

A ce jour, 6 familles ont été concernées parmi lesquelles certains adultes et enfants sont malades et lourdement handicapés, avec des enfants scolarisés sur Auzeville-Tolosane, Castanet et Ramonville. Il est évident que d'autres familles vont elles aussi recevoir cette notification de mise à la rue, étant donné que c'est ce qui se passe sur tous les hébergements d'urgence du 31. C'est ce que la Préfecture appelle « le principe de fluidité » par manque de place : on procède à des mises à la rue pour héberger d'autres personnes en détresse et on invite celles expulsées à contacter ultérieurement le 115. Nous avons pris en charge 22 nuitées d'hôtel pour un couple dont l'épouse est paralysée des membres inférieurs (plus de 1000 euros), en attendant que le 115 prenne le relais, c'est chose faite. Après de multiples échanges de courrier et d'appels téléphoniques, nous avons réussi à prolonger le maintien à l'hôtel de 4 autres familles (dont une famille de 3 enfants, dont 2 sont en fauteuil roulant) avec enfants scolarisés sur la commune. Nous avons trouvé des solutions d'hébergement provisoires pour 2 autres familles, via le SIAO.

Actions menées par Dominique Lagarde et Sylvia Rennes et retours obtenus à ce jour :

- Fin 22 : Courrier envoyé au préfet pour demande d'information et de moyens supplémentaires. Seul retour : obtention d'un colis alimentaire supplémentaire par famille et par mois, via le Secours Populaire (jusqu'alors les familles n'avaient droit qu'à 1 colis par mois).

- Juin 23 : Courrier envoyé au Sicoval pour demande de mise en place d'une solidarité intercommunale : pour le moment, aucun dispositif n'a vu le jour.

- Octobre 23 : Appels téléphoniques et courriers adressés au Préfet pour signifier notre refus des mises à la rue des personnes malades et en situation de handicap, de jeunes enfants scolarisés sur notre territoire, ainsi que l'absence de motif légal. Nous avons également alerté à plusieurs reprises :

- Mme Lestarquit, Sous-Préfète Occitanie

- M. Le Roy, Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité Haute-Garonne

- Mme Pinto, Préfecture,

- M. Oberti, Président Association des Maires de France 31 et Président du Sicoval

- Mme Gaven, Vice-Présidente Sicoval Cohésion Sociale

- M. Lubac, maire de Ramonville

- M. Normand, maire de Castanet

- M. Bagnéris, Conseiller Départemental canton de Castanet

- M. Esquennet-Goxes, Député Xème circonscription

- Mme Arrighi, Députée IXème circonscription

- Nous avons reçu le soutien oral de M. Oberti ainsi que de Mme Gaven (VP cohésion sociale), laquelle s'est entretenue avec Mme Lestarquit : Mme la Sous-Préfète s'est montrée « sensible » aux situations évoquées et a précisé qu'elle n'a pas connaissance des situations familiales lorsqu'elle valide les notifications de fin de prise en charge.

- A ce jour, nous n'avons reçu aucun retour ni des député.e.s, ni de notre Conseiller Départemental.

- Nous avons également alerté les enseignant.e.s des établissements scolaires concernés, ainsi que les acteurs associatifs de la solidarité sur notre territoire : FAS31, DAL31, FCPE, RESF, La Cimade. A ce jour, nous avons le soutien des enseignants, de la FCPE, la FAS31 et de la Cimade, du RESF et le DAL31 sont totalement solidaires de nos actions et attendent des élus qu'ils prennent enfin position.

- Via la Cimade, un avocat a également été saisi (avec l'aide juridictionnelle) pour déposer un référé en urgence au tribunal pour une des familles concernées dont 2 enfants en situation de lourd handicap, avec opération prévue.

- Le 10 octobre : réception en mairie d'un courrier de M. le Préfet qui suspend momentanément la fin de prise en charge pour ces familles avec maladie ou handicap, mais assure que d'autres notifications de fins de prises en charge suivront.

- Un travail de partenariat se met en route avec le SIAO et permet d'aboutir à une solution pour une maman et ses 3 enfants.

- Le 18 octobre : 2 familles viennent de recevoir la notification de fin de prise en charge : 1 maman avec ses 3 enfants, 1 couple avec un enfant. La mise à la rue prendra effet le 30 octobre, veille de la trêve hivernale.

- Depuis la commission du 19/10, nous avons une nouvelle situation d'urgence hors hôtel : 1 maman et ses 4 enfants (3 ans, 5 ans, 11 ans et 14 ans) dorment depuis 2 semaines dans une voiture garée sur un parking sur la commune, sans aucune assistance. A l'aide de quelques élu.e.s, nous avons subvenu aux besoins alimentaires et d'hygiène de 1ère nécessité pour 3-4 jours, sans solution d'hébergement.

Synthèse : nous sommes en recherche permanente de solution dans l'urgence, avec une forte implication des agents de la commune que nous tenons à remercier.

#### **Actions à venir :**

- Poursuite des demandes auprès du 115 et du SIAO.

- A notre initiative, une rencontre entre les maires de Castanet, Ramonville et Auzeville aura lieu le 24 octobre, car que ce soit pour des raisons de continuité éducative ou d'hébergement d'urgence, les communes se doivent de travailler ensemble pour porter le même message sur le fond et agir dans l'intérêt général, en mutualisant nos moyens.

- Préparation d'un courrier à adresser aux services du Rectorat pour alerter sur la mise en danger des enfants en cas de mises à la rue, en plus des coupures éducatives qui sont bien souvent le seul cadre structuré et sécurisant pour ces mineurs.

- Sachant que l'état a la compétence en matière de logements d'urgences (appart d'urgences conventionnés avec des communes, avec le CD31 auprès des Mères Isolées avec Enfant de moins de 3 ans (MIAE,) hôtels, appart city, centres Ad'Hoc, CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), l'objectif est de construire un partenariat entre le Sicoval, le SIAO/DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et la commune.

Les objectifs sont les suivants :

1/ être informés au niveau de la mairie des familles entrantes ET sortantes, avec une transmission d'informations sur la situation de ces familles et leurs enfants, au vu de l'accompagnement de proximité réalisé par la commune étant donné que l'état se dédouane de ses missions.

2/obtenir des moyens financiers et humains pour un suivi social de proximité dans le respect des droits des personnes hébergées, plutôt que laisser ces personnes à l'hôtel pendant plusieurs mois ou à la rue, et à charge de la commune de se débrouiller.

3/ impliquer le Sicoval au nom d'une solidarité intercommunale pour être accompagné sur la question de logement d'urgence, même s'il est nécessaire que chaque collectivité locale se réserve le droit de prioriser un logement d'urgence notamment lorsqu'il s'agit de violences intra familiales, d'incident de parcours de vie rencontré sur notre territoire.

4/ l'occasion aussi pour les CCAS de réfléchir à la mise en œuvre technique d'une mutualisation des appartements d'urgence existants, dans le cadre de la communauté d'agglo (avec un recensement précis) pour une gestion commune.

Fin de séance 22h30

Sylvia Rennes, Adjointe à la Cohésion Sociale